

Longueuil, le 19 juillet 2017

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'Énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-4000-2017 – HQD - Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel

Madame la Secrétaire,

L'industrie serricole de la province regroupe près de 700 entreprises de petite et grande envergure, réparties sur toute l'étendue du territoire, évoluant en production de légumes, de fruits, et de végétaux d'ornement. Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) ont récemment évalué que d'ici cinq (5) ans, la production serricole pourrait doubler, engendrant des retombées économiques de 345 M\$, des recettes fiscales de 73 M\$, et la création de 3900 emplois de qualité.

Les dépenses énergétiques constituent près de 30% des charges totales en production serricole, soit le deuxième poste de dépense en importance après les charges consacrées à la main-d'œuvre. À ce jour, nous estimons que près de 33% des entreprises utilisent le mazout comme source d'énergie principale pour le chauffage des serres, et que 8% d'entre elles utilisent le propane pour se chauffer. Les petites entreprises sont celles qui peinent toujours à se détourner des combustibles fossiles, notamment faute d'incitatifs accessibles pour se convertir à l'utilisation d'énergies renouvelables. Or, leur conversion, notamment à l'électricité, présente un grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Depuis plusieurs années, les PSQ s'affairent à assainir l'environnement d'affaires dans lequel les entreprises évoluent, en promouvant notamment toute opportunité susceptible de contribuer au développement durable de l'industrie. En ce sens, les PSQ considèrent le « Programme de conversion à l'électricité » d'Hydro-Québec comme un incitatif très prometteur.

En effet, le programme cible spécifiquement les sources d'énergie utilisées par les petites entreprises serricoles, et leur permettra d'acquérir des équipements de combustion électrique et de gestion de la puissance performants. Les entreprises seront ainsi outillées pour moduler leur consommation électrique, de sorte à gérer les pointes et à s'effacer en période de grande consommation. L'appui financier générera ainsi de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises et permettra de devancer certains investissements qui n'auraient pas été faits à court terme, la période de retour sur l'investissement étant trop longue. Enfin, la complémentarité du « Programme de conversion à l'électricité » avec les programmes de Transition énergétique Québec et le programme de rabais d'électricité annoncé par le Ministère des finances, motivera la transition des entreprises vers

l'utilisation de l'électricité pour le chauffage et l'éclairage, et conséquemment la réduction des émissions de GES par les entreprises serricoles.

Les Producteurs en serre du Québec demandent ainsi à la Régie d'accepter la demande d'Hydro-Québec afin d'encourager les entreprises serricoles du Québec à emboîter le pas au développement durable de l'industrie.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, reading "André Mousseau". The signature is written in a cursive style with a large initial 'A'.

André Mousseau

